vinetur

Six organisations professionnelles de l’alcool demandent au Congrès de laisser entrer en vigueur le 11 décembre la répression du THC issu du chanvre

Les dirigeants des secteurs de la bière, du vin et des spiritueux estiment qu’une prolongation maintiendrait un marché peu réglementé de produits intoxicants à base de chanvre

vendredi 20 novembre 2026



Les dirigeants de six grandes organisations américaines des secteurs de la bière, du vin et des spiritueux ont exhorté le Congrès à rejeter toute tentative de reporter la répression fédérale des produits intoxicants contenant du THC dérivé du chanvre. Selon eux, les élus devraient laisser entrer en vigueur la mesure à la date prévue du 11 décembre.

Dans une lettre au ton ferme adressée au Congrès, les organisations ont déclaré que les propositions visant à prolonger ce qu'elles ont appelé la faille réglementaire du THC issu du chanvre maintiendraient un marché encore peu réglementé, sans examen législatif habituel. La lettre indique que ces propositions « ne garantissent pas un marché sûr et bien réglementé » et ajoute qu'elles « n'ont fait l'objet d'aucune audition en commission, d'aucun examen ni d'aucune autre action ou étude de fond de la part du Congrès ».

La lettre a été signée par les directeurs généraux de l'American Distilled Spirits Alliance, du Beer Institute, de WineAmerica, de l'American Whiskey Association, du Distilled Spirits Council of the United States et du Wine Institute. Ensemble, ces organisations représentent une grande partie de la filière américaine des boissons

alcoolisées.

Le différend porte sur des produits à base de chanvre qui, selon leurs détracteurs, se sont largement éloignés de ce que le Congrès avait prévu en assouplissant la réglementation fédérale sur le chanvre. Dans la loi agricole de 2014, le Congrès a autorisé un programme pilote de production et de recherche sur le chanvre. Avec la loi agricole de 2018, il a établi une distinction entre la marijuana et le chanvre et soutenu les usages industriels non intoxicants du chanvre ainsi que ses applications liées au cannabidiol.

Les organisations du secteur de l'alcool ont déclaré aux élus que ces changements avaient ensuite été exploités par des entreprises recourant à des procédés chimiques pour transformer des cannabinoïdes d'origine naturelle en produits intoxicants contenant du THC. Dans leur lettre, elles affirment que cela a contribué à créer un marché en forte croissance pour des produits qu'elles qualifient de largement non réglementés, non testés et non taxés. Elles ajoutent que ces produits sont vendus alors même que la Food and Drug Administration considère comme illégal l'ajout de cannabinoïdes intoxicants aux aliments.

Le Congrès a décidé de durcir la réglementation en 2025, lorsque les élus ont adopté une mesure signée par le président Donald Trump, fixant à 0,4 milligramme la quantité totale de THC autorisée par contenant vendu au détail. Les partisans des boissons et autres produits à base de THC dérivé du chanvre soutiennent que cette norme revient, dans les faits, à interdire l'utilisation de chanvre contenant du THC dans les aliments et les boissons.

Les organisations de fournisseurs ont déclaré que les entreprises disposaient d'une année entière pour s'adapter. « Cette disposition doit entrer pleinement en vigueur le 11 décembre 2026, sans nouveau report ni prolongation », indique la lettre.

Elles estiment que le Congrès n'a pas accompli le travail nécessaire à la création d'un cadre fédéral distinct pour une nouvelle catégorie de produits intoxicants à base de chanvre qui, selon elles, s'apparente à la marijuana. La lettre affirme que la mise en place d'un système protégeant les consommateurs et les entreprises exigerait beaucoup de temps, d'expertise et de coordination, et ne pourrait pas être réalisée au

moyen d’un amendement législatif de dernière minute.

Le débat met en lumière un désaccord grandissant au sein du secteur des boissons au sens large. Alors que les fournisseurs de bière, de vin et de spiritueux souhaitent que la restriction actuelle entre en vigueur, la Wine & Spirits Wholesalers of America défend une autre approche. L’organisation des grossistes soutient la légalisation des boissons au THC et affirme que ces produits devraient être réglementés selon un système comparable à celui appliqué à l’alcool.

Les organisations de fournisseurs jugent cette idée prématurée. Selon leur lettre, le secteur de l’alcool est soumis à plus de 4 000 lois et réglementations fédérales, dans un cadre élaboré au fil de plusieurs décennies. Adapter rapidement ce système aux produits intoxicants dérivés du chanvre, affirment-elles, ne répondrait pas à l’ensemble des préoccupations soulevées par les procureurs généraux des États, les forces de l’ordre et les défenseurs de la santé publique.

La lettre met également en garde contre ce qu’elle décrit comme des propositions précipitées émanant d’acteurs du secteur du THC. Elle affirme que ces projets visent à créer « une voie détournée » vers la légalisation fédérale de certains produits intoxicants contenant du THC, sans débat plus large sur la politique en matière de marijuana ni dispositif de sécurité pleinement élaboré.

La sécurité des consommateurs occupe une place centrale dans le message adressé au Congrès. Les organisations estiment que les clients doivent pouvoir faire confiance à la sécurité des produits vendus dans les magasins, en particulier lorsqu’ils peuvent provoquer une intoxication. Cet argument prend de l’ampleur à mesure que les boissons au THC dérivé du chanvre se diffusent dans les commerces de proximité, les magasins d’alcool et d’autres points de vente, dans des États où les règles et les pratiques de contrôle diffèrent.

L’enjeu dépasse la politique en matière de drogues, car l’issue du débat pourrait déterminer quels produits les entreprises de boissons sont autorisées à vendre, la manière dont les détaillants attribuent l’espace en rayon et la concurrence entre l’alcool et une catégorie en plein essor de boissons infusées au THC. Le débat met aussi en évidence le désaccord entre producteurs et grossistes : faut-il exclure les produits

intoxicants dérivés du chanvre en vertu de la norme de décembre, ou les intégrer à un marché réglementé des boissons ?

Le Congrès est désormais soumis aux pressions de différents acteurs du secteur. D’un côté, les fournisseurs d’alcool soutiennent que l’échéance de décembre découle d’une loi déjà adoptée et ne devrait pas être assouplie. De l’autre, les partisans des boissons au THC dérivé du chanvre réclament davantage de temps ou un nouveau cadre qui permettrait à ces produits de rester sur le marché. L’issue déterminera en partie si le gouvernement fédéral considère les boissons intoxicantes à base de chanvre comme un sous-produit interdit d’une faille réglementaire ou comme une catégorie justifiant son propre cadre réglementaire à long terme.